

Les impôts et prélèvements

Une entreprise est soumise à trois principaux impôts et prélèvements, qui sont reversés à l'État, à la région, à la commune ou, dans une moindre mesure, à l'Union européenne. Ils permettent le financement des administrations publiques. On distingue notamment :

- **Les impôts indirects**, prélèvements dont le montant est répercuté sur le prix de vente au consommateur, ce sont des impôts sur la consommation :
 - **TVA (taxe sur la valeur ajoutée)** : elle est intégrée au prix de vente et permet de déterminer le prix TTC (voir la fiche « Les éléments comptables » pour connaître les différents taux). Son montant dépend du prix hors taxes du bien ou du service,
 - **droits de douane**.
- **Les impôts directs**, prélèvements dont le montant est supporté par l'entreprise et qui est directement reversé à l'État :
 - **impôt sur les sociétés (IS)** pour les sociétés ou **impôt sur le revenu (IR)** pour un entrepreneur individuel : c'est un impôt sur les bénéfices, le montant est établi selon le revenu et le patrimoine,
 - **contribution économique territoriale (CET)** : elle se compose de la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont le taux est fixé par chaque commune, et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, mais uniquement pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152500 €.
- **Les cotisations sociales obligatoires** : prélèvements effectués sur les salaires, dédiés aux dépenses de Sécurité sociale, à l'assurance chômage, à la retraite complémentaire et à la formation professionnelle.